

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

OBJET / GAIA : Projet de rond-point de Paskaleku : convention avec le Département 64.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le ving-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Roger Barbier à M. Robert Poulou ; Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; M. Sébastien Carre à M. Vincent Goytino.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Magis, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la commune de Cambo-les-Bains a pris une délibération en date du 11 juin 2020, pour conventionner avec le département 64 pour la réalisation d'un giratoire à 4 branches, montant de l'opération 507 479 € TTC avec pour répartition :

- Part du Conseil départemental : 360 839 € TTC
- Part de la commune : 146 640 € TTC

La commune a souhaité, pour notamment alimenter la zone à urbaniser dite Hallary (OAP secteur 1 Hayderria), que le giratoire soit pourvu d'une 5^{ème} branche. Il convient d'établir une nouvelle convention entre les parties concernées, le montant du projet de giratoire a 5 branches est donc de 695 000 € TTC avec comme nouvelle répartition :

- Part du Conseil départemental : 360 710 € TTC
- Part de la commune : 146 640 € TTC
- Part des consorts Hallary : 187 650 € TTC

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

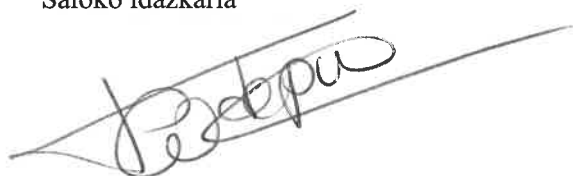
AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Conseil départemental dans le cadre de la création d'un giratoire au carrefour des RD 10 / RD 410 et de la voie communale Paskaleku sur la commune de Cambo-les-Bains ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier et accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique CADEPOND-LARRONDE

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

